

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER

Objet

Le présent Accord établit un Programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation entre la Communauté européenne et le Canada.

ARTICLE 2

Objectifs

Les objectifs du Programme consistent à :

- 1) promouvoir une entente plus étroite entre les peuples de la Communauté européenne et du Canada, y compris une connaissance plus large de leurs langues, de leurs cultures et de leurs institutions ;
- 2) améliorer la qualité du développement des ressources humaines, tant dans la Communauté européenne qu'au Canada ;
- 3) stimuler un ensemble d'activités de coopération novatrices, centrées sur l'étudiant, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation entre les différentes régions de la Communauté européenne et au Canada ;